

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

CONSULTATION POUR LA MIGRATION D'UN SERVEUR EXCHANGE 2019 ON PREMISE VERS UN HÉBERGEMENT MICROSOFT 365

Date d'envoi de la consultation : 05/05/2023

Date et heure limite de remises des offres : Le 2 juin 2023 à 15H

Rédacteur : Gilles BERETA

Date : 20/04/2023

Table des matières

1. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
2. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
3. OBJET DU MARCHÉ.....	3
4. ÉTENDUE DU MARCHÉ.....	4
5. DURÉE DU MARCHÉ.....	4
6. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME RESPONSABLE DU MARCHÉ.....	4
7. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES.....	4
8. NÉGOCIATION.....	4
9. CONDITION D'ENVOI ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES.....	5
10. CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	5
12. PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) souhaite migrer son serveur exchange 2019 vers un hébergement Microsoft 365.

L'ENSACF dispose de licence M365 de type A1.

Une centaine de licences de type A3 sera acquise dans les semaines qui viennent.

En conséquence, la totalité des licences de l'école seront de type A3.

L'établissement est basé au 85 Rue du Docteur Bousquet, 63100 Clermont-Ferrand.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

Il s'agit pour l'ENSACF de migrer son serveur Exchange 2019 On Premise, vers une infrastructure d'hébergement en mode SaaS Microsoft 365.

3. OBJET DU MARCHÉ

Description

- Migration des comptes de messagerie et fonctionnalités associées.
- Migration dossiers de messages sur les comptes du périmètre à migrer.
- Migration des dossiers publics.
- Redirections sur les comptes du périmètre à migrer.
- Délégations sur les comptes du périmètre à migrer.
- Migration des calendriers et comptes partagés.
- Migration des agendas des comptes du périmètre à migrer.
- Migration des boîtes partagées pour une optimisation des licences.
- Migration des carnets d'adresses locaux et globaux.
- Migration des listes de diffusions issues des groupes de messagerie.
- La migration des listes d'adresses globales – interne à exchange.
- Paramétrage de l'anti-spam RENATER sur Microsoft 365.
- Décommiotionnement de Exchange 2019.

- Adaptation d'Ad-connect si besoin.

4. ÉTENDUE DU MARCHÉ

Le marché concerne l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.

5. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché concerne une prestation de services ponctuelle, dont la durée exacte sera déterminée dans un planning élaboré avec le prestataire.

À titre indicatif, il est prévu entre dix et quinze jours de prestation.

Le marché relatif aux lots optionnels (deux) est conclu sous forme d'engagement de résultats avec un planning fixé conjointement.

6. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME RESPONSABLE DU MARCHÉ

École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand.

85 Rue du Docteur Bousquet

63100 CLERMONT-FERRAND

Représentée par M. TEYSSOU Simon, Directeur.

7. DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

La durée de validité des offres est de six mois (6) à compter de leur date de réception.

8. NÉGOCIATION

L'ENSACF s'accorde la possibilité de négocier les offres avec les candidats avec ou sans audition.

9. CONDITION D'ENVOI ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Les offres doivent être transmises exclusivement par courriel à l'adresse suivante :
gilles.bereta@clermont-fd.archi.fr

La date limite de dépôt des offres est fixée au 2 juin 2023 à 15H00.

10. CONTENU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation.
- Le cahier des charges.

11. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront contacter : M. BERETA Gilles – DSI.

Téléphone : +33 7 69 64 85 85

Courriel : gilles.bereta@clermont-fd.archi.fr

12. PRÉSENTATION DES OFFRES

Le dossier de réponse du candidat doit comporter les pièces suivantes :

- Un mémoire technique (lettre de candidature motivée, 3 références de l'entreprise pour des prestations similaires au cours de 3 dernières années avec contact DSI. À défaut le candidat peut démontrer par tous moyens sa capacité à répondre aux besoins de l'ENSACF.
- Le nom du responsable du dossier et ses coordonnées. Il est rappelé que les signataires doivent être habilités à engager la société.
- Un récapitulatif budgétaire.
- Le présent règlement et l'expression de besoin signé.
- Un extrait k-Bis.
- Liasse fiscale 2022 (selon disponibilité) à défaut 2021.
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Attestation de vigilance délivrée par l'Urssaf.